

d'une église : Lorsque l'on veut bâtir une église le diable veut avoir sa chapelle, c'est-à-dire, qu'il trouve presque toujours moyen de susciter des difficultés, des embarras, de la chicane et quelquefois des procès.

C'est bien ce à quoi Notre-Seigneur a voulu que nous devions nous attendre lorsqu'il a dit que " le disciple n'est pas plus que le maître, ni l'esclave plus que son seigneur. " (Matth. 10 —24.) Oui, si le Sauveur du monde, pour accomplir l'œuvre de notre rédemption et fonder son église, s'est soumis à toutes les humiliations et les persécutions que l'on connaît ; s'il lui a fallu endurer les affreux supplices qui se sont terminés par sa mort sur la croix—*hec oportuit pati Christum*,—il est facile de comprendre que les épreuves doivent être le cachet des œuvres de Dieu, et qu'elles sont nécessaires pour les purifier de tout ce qui pourrait y entrer de trop humain et de trop terrestre, et pour prouver enfin que ces épreuves lui sont agréables, puisque malgré ces épreuves, il leur donne le succès que lui seul peut donner : "*Deus autem incrementum dat.* Dieu seul donne l'accroissement, dit St. Paul."—"Et parce que vous étiez agréable à Dieu, dit l'ange Raphaël à Tobie, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât."

L'histoire de la fondation et des commencements de l'Eglise ainsi que des Ordres religieux et de toutes les institutions de bienfaisance est là pour constater cette vérité.

A en juger donc par les nombreuses épreuves par lesquelles l'Hôpital du Sacré-Cœur a passé, surtout pendant les années si pleines d'amertumes et d'angoisses de sa crise financière que tout le monde connaît, et à en juger encore par la protection spéciale et vraiment étonnante du ciel avec laquelle cette Maison a pu vaincre des difficultés en apparence insurmontables, on peut croire, sans craindre de se tromper, que les œuvres de charité dont cette communauté s'est chargée et qu'elle accomplit avec tant de dévouement, sont évidemment selon les vues de la Providence.

On est généralement sous la fausse impression qu'une nouvelle fondation faite par un monastère de religieuses hospitalières Augustines, doit ou peut compter sur des secours venant de la maison-mère, au moins pendant quelque temps ; pour les besoins les plus pressants de la vie ; mais, d'après leurs Constitutions, ce n'est pas ce qui doit se faire.